



Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 13 janvier 2024 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse deux (2) demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

Dérogation 2024-00214

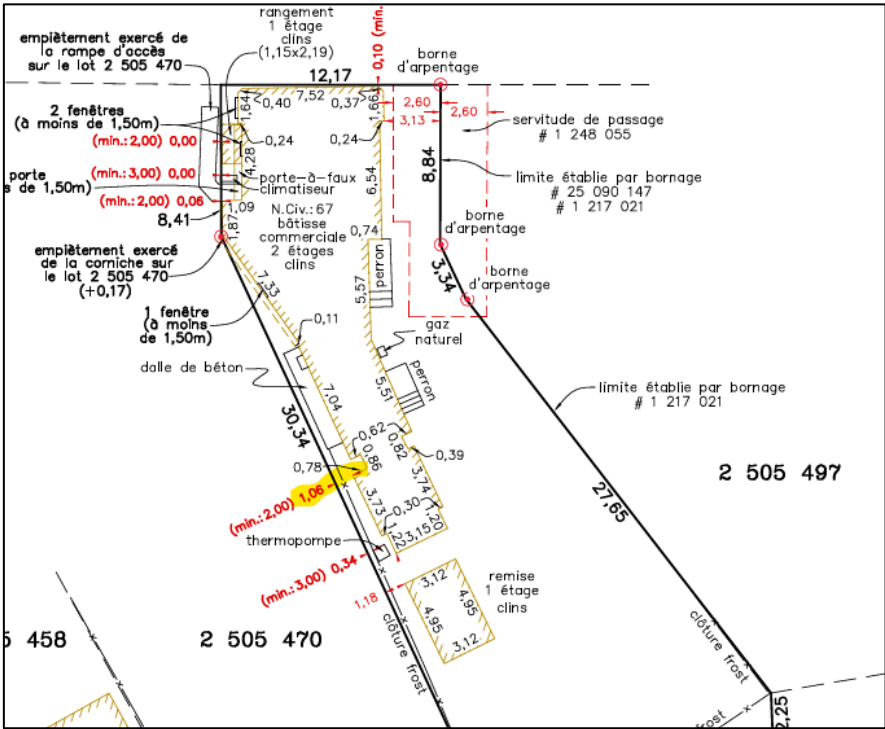
Immeuble : Lot 2 505 487, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 67 Blainville Ouest.

Nature : Reconstruire la partie arrière du bâtiment.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre la reconstruction d’une partie du bâtiment principal avec une marge de recul latérale droite de ± 1,06 mètre au lieu de 2 mètres exigé à la grille des spécifications C-356.
- Permettre la reconstruction d’une partie du bâtiment principal à une distance de ± 2,8 mètres du bâtiment accessoire au lieu de 3 mètres comme il est exigé à l’article 285 du règlement 1200 N.S.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d’urbanisme du mois de décembre 2024 et a fait l’objet d’une recommandation favorable relativement à l’octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



Dérogation 2024-00132

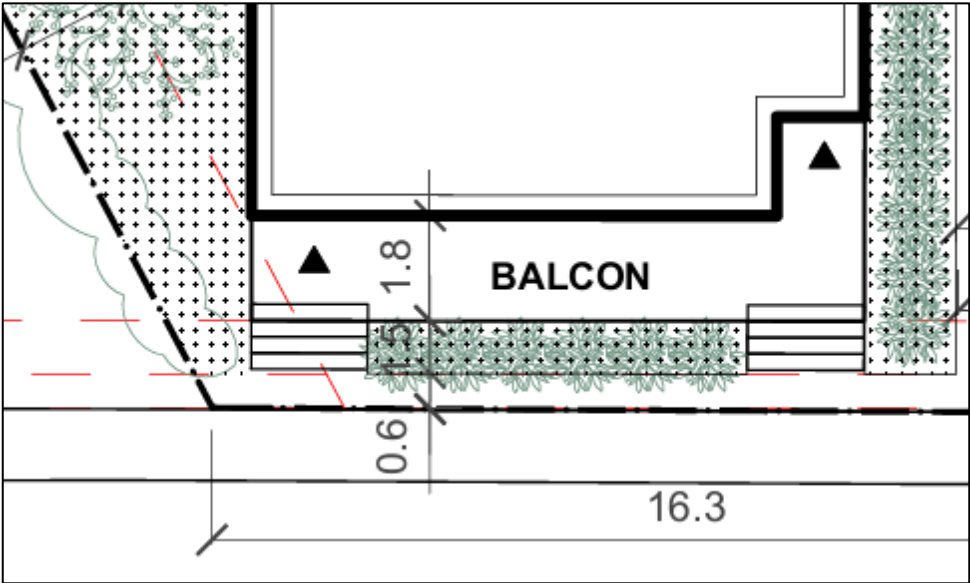
Immeuble : Lot 2 506 178 à subdiviser, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 10 -12 Blainville Est

Nature : Corriger la nature d’une dérogation mineure préalablement autorisée.

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre une marge de recul avant de ± 3,3 mètres plutôt que la marge de 4,5 mètres exigée à la grille des spécifications H-304.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d’urbanisme du mois de décembre 2024 et a fait l’objet d’une recommandation favorable relativement à l’octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 16 décembre 2024

Avis numéro 2024-78

Philippe Huot
Assistant-greffier